



Saint-Martin



Hautes-Pyrénées

SOMMAIRE :

p. 1-2 Édito

p. 3-5 Comptes administratifs

p. 6-7 École

p. 8-11 Associations

p. 12-15 Habitants ; jardins ;
rivières et forêts

p.16 Élections européennes ;
informations diverses

L'édito du maire...

Chères Saint-Martinoises,

chers Saint-Martinois,

L'année 2018 a été marquée par un programme important de travaux pour notre village.

Faisant suite à l'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public, le chantier de mise en accessibilité de la voirie à la rue du Montaigu et à la rue de l'agriculture est achevé.

Les trottoirs et l'aire de stationnement sont à la disposition des usagers.

Les murs de notre église ont été consolidés et les façades revêtues d'un enduit de protection à la chaux.

En 2019, nous allons poursuivre ce travail de protection et de valorisation du patrimoine communal.

(Suite de l'édito en p. 2)



Votre équipe municipale depuis 2014 :

Jean-Claude Lassarrette (maire) - Marie-Claude Fonseca (1^{re} adjointe) - Éric Dorignac (2^e adjoint) - Serge Boulin - Ghislaine Boulin - André Dousson - Ginette Venard - Annick Carrau - Julie Gallego - Christian Garrigos - Michel Lucas.

La remise en état de la voirie communale est programmée en plusieurs endroits.

D'importants travaux de restauration sont engagés sur les chemins de randonnées qui montent à la stèle du Bécut, lourdement touchés par les intempéries de juin 2018.

Les réseaux téléphoniques et électriques seront enterrés à la rue du Montaigu et à la rue des Pyrénées en coordination avec le remplacement de la conduite d'eau potable.

La façade ouest de la mairie, victime d'infiltration à chaque pluie, sera revêtue d'un bardage en ardoises naturelles.

Le dispositif d'assainissement de la mairie, déclaré non conforme par le SPANC, sera mis en conformité.



Les panneaux tagués de la façade nord de la salle des fêtes seront remplacés.

Dans le même temps un effort important a été engagé en direction des contribuables Saint-Martinois.

Vous avez pu le constater sur vos avis d'imposition : après 10 ans sans augmentation des taux de la fiscalité communale, le taux de la taxe du foncier bâti a été abaissé de 90% et ceux de la taxe d'habitation et du foncier non bâti n'ont pas été augmentés.

En 2019, nous poursuivons notre politique de modération fiscale en maintenant les mêmes taux qu'en 2018.

Bien à vous,

Le maire, Jean-Claude Lassarrette



Du côté des comptes de la commune...



3

BUDGET PRÉVISIONNEL 2019

DÉPENSES	FONCTIONNEMENT	RECETTES	
Charges à caractère général	109 600,00 €	Remboursement CUI	4 000,00 €
Charge de personnel	78 300,00 €	Produits de services	600,00 €
Charges de gestion courante	87 500,00 €	Dotations et participation (État)	47 669,00 €
Reversement FNGIR	39 647,00 €	Impôts et taxes	166 878,00 €
Excédent	428 166,33 €	Autres produits de gestion courante (Loyers...)	70 000,00 €
Amortissement des investissements	0,00 €	Résultat reporté des années précédentes	719 206,33 €
Virement à l'investissement	265 140,00 €		
TOTAL	1 008 353,33 €	TOTAL	1 008 353,33 €

DÉPENSES	INVESTISSEMENT	RECETTES	
Immobilisation, achat de matériel	20 000,00 €	Subventions	202 900,00 €
Mairie	20 000,00 €	Remboursement TVA+TA	397 164,31 €
Réseaux divers (ErDF, FT, EP...)	200 000,00 €	Excédent fonctionnement	
Salle communale	5 000,00 €	Virement du budget fonctionnement	265 140,00 €
Salle des fêtes	10 000,00 €	Amortissement des investissements	0,00 €
Accessibilité voirie (PAVE) rues Montaigu et Agriculture.	100 000,00 €	Solde année précédente reporté	0,00 €
Voirie	150 000,00 €	Reste à réaliser	0,00 €
Église	10 000,00 €	TOTAL	865 204,31 €
Cimetière	10 000,00 €		
École	10 000,00 €		
Logements ancienne école	10 000,00 €		
Logements mairie	10 000,00 €		
Cautions logements	1 400,00 €		
Reste à réaliser	0,00 €		
Solde d'exécution reporté	308 804,31 €		
Remboursement des emprunts	0,00 €		
TOTAL	865 204,31 €		





4

Du côté des comptes de la commune...

L'ÉVOLUTION DES TAXES DES MÉNAGES : UN PETIT COMPARATIF ÉLOQUENT...

Entre la communauté d'Agglomération Tarbes/Lourdes/Pyrénées...

	2018	2019	
Taxe d'habitation	8,16 %	8,42 %	+3,19 %
Taxe foncière (bâti)	0,615 %	0,712 %	+15,77 %
Taxe foncière (non bâti)	2,95 %	3,14 %	+6,44 %

... et notre commune de Saint-Martin !

	2018	2019	
Taxe d'habitation	10,91 %	10,91 %	Pas d'augmentation depuis 12 ans
Taxe foncière (bâti)	1,00 %	1,00 %	Diminution de 90 % en 2018 et pas d'augmentation en 2019
Taxe foncière (non bâti)	57,74 %	57,74 %	Pas d'augmentation depuis 12 ans

Du côté des comptes de la commune...



5

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Enregistrement des dépenses et des recettes réellement effectuées durant l'année précédente

DÉPENSES		FONCTIONNEMENT	RECETTES		
Charges à caractère général		30 657,00 €	Remboursement rémunération CUI		7 704,00 €
Charges de personnel		40 093,00 €	Produits de services		848,00 €
Charges de gestion courante		55 206,00 €	Dotations et participation (État)		46 136,00 €
Charges financières		0,00 €	Impôts locaux		77 267,00 €
Charge exceptionnelle		316,00 €	Attribution compensation		47 235,00 €
Reversement FNGIR		39 647,00 €	Taxes	Déchets (Décharge Bécut)	48 655,00 €
Amortissement des investissements		2 134,00 €		FNGIR	12 440,00 €
TOTAL		168 053,00 €		Séjour	240,00 €
				Additionnelle aux droits	7 090,00 €
			Loyers	Logements, terrains, salle des fêtes...	78 261,00 €
Excédent annuel		157 825,00 €	Produits exceptionnels		0,00 €
Excédent des années antérieures		719 206,00 €	TOTAL		325 876,00 €
Excédent total		877 031,00 €			

DÉPENSES		INVESTISSEMENT	RECETTES		
Immobilisation, achat de matériel		0,00 €	Subventions d'investissement		115 421,00 €
Opérations d'équipements (centre de secours, accessibilité voirie, parking, église...)		640 375,00 €	Dotation, fonds divers		166 235,00 €
Remboursement caution logement		660,00 €	Caution logements		660,00 €
Remboursement des emprunts (capital)		0,00 €	Transfert études		0,00 €
TOTAL		641 035,00 €	Récupération TVA		25 418,00 €
			Taxe aménagement		8 597,00 €
			Amortissement des investissements		2 134,00 €
			TOTAL		318 465,00 €

Du côté de l'école...



6

Année scolaire 2018-2019

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) MOMÈRES / SAINT-MARTIN

Enseignantes de l'école de SAINT-MARTIN : téléphone : 09 69 80 48 31

Priscille FREMEZ classe CE1 / CE2 - 23 élèves

Anna GREGOIRE (directrice) classe CM1/CM2 - 29 élèves

Enseignantes de l'école de MOMÈRES : téléphone : 09 51 90 73 32

Catherine PERISSERE NORT (directrice) PS / MS - 23 élèves

Adeline BRAS classe GS / CP - 23 élèves

soit un total de 98 élèves pour le RPI.

→ Pour toute nouvelle inscription d'enfant, vous devrez retirer une fiche de préinscription auprès de la Mairie ; munis de ce document, vous contacterez la directrice du site concerné.

Le retour à la semaine des quatre jours est appliqué depuis la rentrée de septembre 2018. Les enfants ont classe : lundi - mardi - jeudi et vendredi.

Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) MOMÈRES / SAINT-MARTIN

Président : Christophe ROMAN

Le SIVOM gère la **garderie**, qui peut accueillir les enfants à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 18h30 le soir, ainsi que la **cantine**, dans l'enceinte de l'école de MOMÈRES.

Un bus est mis en place pour effectuer la liaison Saint-Martin/Momères et Momères/Saint-Martin pour tout enfant âgé de plus de 3 ans.

Trois agents de service collaborent à ces tâches de garde et de restauration : **Rachel COUREAU**, **Estelle POUPENEY** et **Annick MAILLARD**.

Du côté de l'école...



7

Année scolaire 2018-2019



100 jours à l'école

Le vendredi 5 avril, ils fêtaient le 100^e jour d'école et les grandes sections de maternelles et les CP de Momères étaient invités à l'école de notre village. Toute la journée, les élèves participaient à tour de rôle à des ateliers : arts, peinture et pâtisserie. Merci aux volontaires qui sont venus aider les trois maîtresses pour que cette journée se déroule dans la joie et la bonne humeur. Un goûter a clôturé cet anniversaire.



La fête de fin d'année pour les écoles du RPI

Elle aura lieu à la salle des fêtes de Saint-Martin le vendredi 28 juin 2019 vers 18h30.

Nouveau : les élèves de Saint-Martin s'initient à la langue de Shakespeare

Les enseignantes de St-Martin ont élaboré « un projet d'expérimentation pédagogique en anglais » dans les classes de CE pour 6h, CM pour 7h30. Les différents services de l'inspection académique du département ont validé et encouragé cette belle initiative, également soutenue par la Mairie de Saint-Martin. Nos petits élèves s'initient à cette langue à différents moments de la journée (accueil du matin, consignes...) et lors d'enseignements (sports, arts plastiques, musique, poésie...). Nous ne pouvons que féliciter et remercier nos institutrices qui, grâce à leur volonté et à leur détermination, vont contribuer favorablement à l'épanouissement et l'avenir des enfants.



Du côté des associations...

Gymnastique volontaire



8



COURS DE GYM



Tout au long de l'année, nous pratiquons diverses activités : musculation, assouplissements, exercices d'origine chinoise avec différents supports, enchaînements dansés sur des musiques colorées...

Nous nous retrouvons les **mardis** et **jeudis** de 19h à 20h à la salle des fêtes.

Deux cours vous sont offerts, afin que vous puissiez découvrir nos activités à partir du

mardi 10 septembre 2019

Venez découvrir des activités physiques de bien-être, conviviales et adaptées à votre rythme de vie, à des prix attractifs.

Et depuis l'an dernier...

Cours d'initiation à la danse en ligne le **lundi** de 20h30 à 22h30.

Vous pouvez aussi nous contacter au 05 62 45 35 80.



Du côté des associations...



9

Carnaval

Comité des fêtes

Le comité des fêtes remercie les habitants des villages de Saint-Martin et Momères d'être venus si nombreux au **CARNAVAL 2019** : plus de 100 participants ! Parents et enfants ont joué le jeu des déguisements. Le comité des fêtes tient à adresser aussi tous ses remerciements aux membres du 3^e âge pour leur participation active au goûter.

Après-midi réussie de l'avis de tous ! Alors rendez-vous l'année prochaine!



Club du 3^e âge

Quelques membres de « Joie de vivre » continuent les discussions après avoir délibéré et voté pour récompenser les meilleurs déguisements dans les 5 catégories retenues.

N'hésitez pas à rejoindre leur club !



Du côté des associations...



10

Fête
annuelle
du village

Comité des fêtes



Merci aux artisans, commerçants et entrepreneurs du village pour leurs dons financiers, qui ont permis au comité d'offrir aux villageoises et aux villageois de tous les âges une bien jolie fête les 10 et 11 novembre 2018.

Tout le monde était ravi !



La marche surprise avec son jeu de piste a attiré sportifs et gourmands

Une déco d'enfer pour le repas...



Puis c'est la folie quelques heures plus tard sur la piste de danse !

Du côté des associations...



11

La Diane Saint-Martinoise



Le 23 mars dernier a eu lieu le repas annuel de la Diane Saint-Martinoise.

Une cinquantaine de convives, un repas très apprécié et une très bonne ambiance, qui s'est terminée par quelques danses traditionnelles dispensées par Gigi.

Rendez-vous l'année prochaine !

Et venez encore plus nombreux,
pour partager ce moment de détente et de convivialité,
que vous soyez chasseurs/danseurs... ou pas !



Du côté des habitants...

Des livres et des lettres...



12



Bibliothèque

Afin d'agrémenter vos prochaines vacances ou les jours fériés à venir, nous vous rappelons que vous pouvez **emprunter des livres de bibliothèque à la mairie** aux heures d'ouverture du secrétariat.

Ces livres sont en partie issus de la bibliothèque départementale et renouvelés régulièrement.

Et ils disposent désormais d'une belle bibliothèque aux nombreuses étagères. Nul doute que vous trouverez votre bonheur dans son rayonnage.

Bonne lecture à tous !



La Poste vous donne 4 conseils de bon sens

Des conseils pour réduire les risques

Voici quelques conseils simples qui vous permettront de réduire les risques d'agression.

Conseil n° 1



Assurez-vous que votre chien ne peut pas s'échapper de votre propriété en veillant à la bonne hauteur de votre portail et au bon entretien de vos clôtures.

Conseil n° 2



Assurez-vous que votre boîte aux lettres et votre sonnette sont accessibles à votre facteur mais bien hors de portée de votre chien.

Conseil n° 3



Lorsque le facteur sonne à la porte de votre domicile, placez votre chien dans une pièce à part avant d'aller ouvrir.

Conseil n° 4



Si votre chien se met à courir pour attaquer le facteur, surtout ne courez pas derrière votre animal. Restez plutôt à distance et rappelez fermement votre chien.

Les morsures de chien représentent l'une des premières causes d'accident de travail pour les facteurs.

En effet, 2 000 facteurs sont mordus chaque année en France.

Votre chien n'est pas méchant, mais il peut se montrer imprévisible ou être effrayé.

Et un chien qui a peur est un chien potentiellement dangereux.

Conseil n°5: empruntez un livre à la bibliothèque et donnez-le à lire à votre chien quand le facteur arrive. Vous ferez deux heureux !

Du côté des habitants...



13

Recyclons ensemble !

Nouveau!



Prochamment, vous pourrez disposer d'une nouvelle colonne à verre enterrée. Moins encombrante, plus discrète, plus esthétique, elle a été implantée au même endroit que le container actuel, à l'angle sud/ouest du parking de la salle des fêtes, à proximité du transformateur.



Merci de nous aider à maintenir cet équipement dans un bon état de propreté. Les emballages doivent être systématiquement évacués et non abandonnés à même le sol. Et si jamais la colonne est pleine, ne laissez pas vos déchets sur le sol. Signalez-le à la mairie et revenez les poser lorsque la borne aura été vidée.

Merci pour votre aide...



Du côté du jardin...



14



NE BRÛLONS PLUS NOS DÉCHETS VERTS à l'air libre !

QU'EST CE QU'UN DÉCHET VERT ?

Ce sont les feuilles mortes, les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage ou de débroussaillage, les déchets d'entretien de massifs, etc.

L'entretien du jardin génère environ 160 kg de déchets verts par personne et par an. 9% des foyers les brûlent à l'air libre, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés chaque année en France. (Source: ADEME)

POURQUOI CETTE INTERDICTION ?

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit, en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011.

Au-delà des éventuels troubles de voisinage (nuisances olfactives, fumées...) ou des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspension.

La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

La toxicité des polluants émis est augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets comme le plastique ou les bon traités.

À QUI S'ADRESSE CETTE INTERDICTION ?

Tout producteur de déchets verts est concerné : particuliers, entreprises, exploitants agricoles et forestiers, collectivités territoriales...

QUELLES EXCEPTIONS À CETTE INTERDICTION ?

Des dérogations peuvent être accordées par le préfet de département dans certaines conditions.

Ces dérogations sont suspendues en cas d'épisode de pollution et refusées à tout particulier vivant sur les zones couvertes par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

LES SOLUTIONS

Le broyage des végétaux (y compris issus de la tonte des pelouses) peut servir de paillage des parcelles, empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité des sols.

Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être déposés dans des composteurs individuels (déchets de jardin, épluchures de fruits et légumes et restes de repas). Certaines collectivités proposent des aides à l'achat d'un composteur. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Les déchets verts peuvent également être collectés dans les 530 déchetteries, plate-formes de compostages ou unités de méthanisation de la région Occitanie. Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement.

Il est également possible de limiter la production de déchets verts en ayant recours à des pratiques d'entretien des espaces verts adaptées : choix des espèces végétales, adaptation du calendrier des tontes et des élagages, etc.

En cas de non-respect, une contravention de 450€ peut être appliquée.



LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, 48000 décès prématurés par an sont attribués à la pollution de l'air, dont plus de 2 800 en Occitanie. (Source: Santé publique France, 2018)

Le brûlage de 30 kg de déchets verts produit autant de particules que :

15 000km parcourus par un véhicule diesel récent ;

9 semaines de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois performante ;

14 000km parcourus en véhicule essence récent ;

9 jours de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois peu performante, type foyer ouvert.



Pour en savoir plus
Direction Régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
Occitanie

www.drae.occitanie.gouv.fr

Atmo Occitanie
www.atmo-occitanie.org

Agence Régionale de Santé
www.ars.occitanie.fr

ADEME Occitanie
www.ademe.occitanie.fr



Ensemble pour une meilleure qualité de l'air

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie

Du côté des rivières et des forêts...



15



Dépôts sauvages, ça suffit !



Alors, ça !
C'est pas chouette !



Pour mettre fin à ces agissements, le Maire en appelle à la vigilance des citoyens.

Tout comportement suspect doit être signalé à la gendarmerie ou à la mairie.

Plusieurs textes prévoient et répriment cette infraction, et notamment le Code Pénal (art. R.632-1 et R.635-8).

Dans la plupart des cas, l'auteur identifié sera passible d'une contravention de 2^e classe. Si un véhicule est utilisé pour effectuer le dépôt, l'amende pourra s'élever alors à 1500 euros, avec confiscation du véhicule (contravention de 5^e classe). L'amende peut être supérieure en cas de récidive.

Une fois de plus, notre campagne est victime du comportement irresponsable d'individus qui s'autorisent à déverser leurs déchets dans la nature.

Divers matériaux de construction ont été déposés sur une parcelle privée en bordure d'un chemin communal.

Cette dérive est intolérable et doit être combattue. La gendarmerie a été prévenue et mène son enquête.

Ce sont les communes et, comme toujours, les contribuables qui doivent prendre en charge le coût du nettoyage.



Merci de respecter aussi les cours d'eau du village en n'y déversant pas des eaux usées issues de vos travaux et contenant des produits chimiques, même en très faible quantité. Cette incivilité met petit à petit en péril la faune et la flore.



Le Saint-Martininfos en pdf !

Vous voulez désormais recevoir le bulletin municipal (uniquement ou aussi) par voie électronique ? C'est un geste écologique (pour la planète !) et économique (pour le budget du village !) Et c'est très simple : il vous suffit d'envoyer dès maintenant un message à stmartincommunication@gmail.com

Indiquez votre nom et votre adresse postale si vous ne souhaitez plus recevoir le bulletin papier.
Et n'oubliez pas de visiter notre nouveau site Internet : <https://mairie-saintmartin.com>



16

Élection des représentants au Parlement européen Dimanche 26 mai 2019

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h.



En raison de la refonte nationale des listes pour une présentation par ordre alphabétique selon la commune et non plus selon le bureau de vote (ce qui ne change rien pour Saint-Martin puisqu'il n'y a qu'un seul bureau), de nouvelles cartes électorales seront distribuées au plus tard trois jours avant le scrutin.

Signalons toutefois que l'électeur n'a pas l'obligation de présenter sa carte électorale pour voter, du moment qu'il est inscrit sur les listes électorales et peut justifier de son identité.



Autocollant à retirer
gratuitement à la mairie

Boîte aux livres solidaire



Devant la Salle Communale, vous trouverez une boîte contenant des livres ou des revues qui sont mis, gratuitement, à la disposition de tous. Merci de respecter ce geste de solidarité initié par une habitante du village.

La « ballade des ciseaux » de Florence, salon de coiffure mixte itinérant, sera sur le parking de la salle des fêtes les 04/05, 18/05, 01/06, 12/06 et 29/06.
RDV possible au 07 69 00 36 92.



Horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie

lundi et vendredi 17h-18h30
Tél.: 05 62 45 98 73